

Les Finances publiques sont abordées à travers la présentation du Budget de l'Etat et du Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC). L'un comme l'autre ont connu une année 2016 positive, avec un budget excédentaire et en développement, et une progression de la valeur du FRC (+2,7 %).

1/ Budget

Pour la cinquième année consécutive, le budget de l'Etat est excédentaire. Ce résultat s'explique par une augmentation marquée des recettes relativisée toutefois par une hausse des dépenses plus mesurée.

Composition du Budget

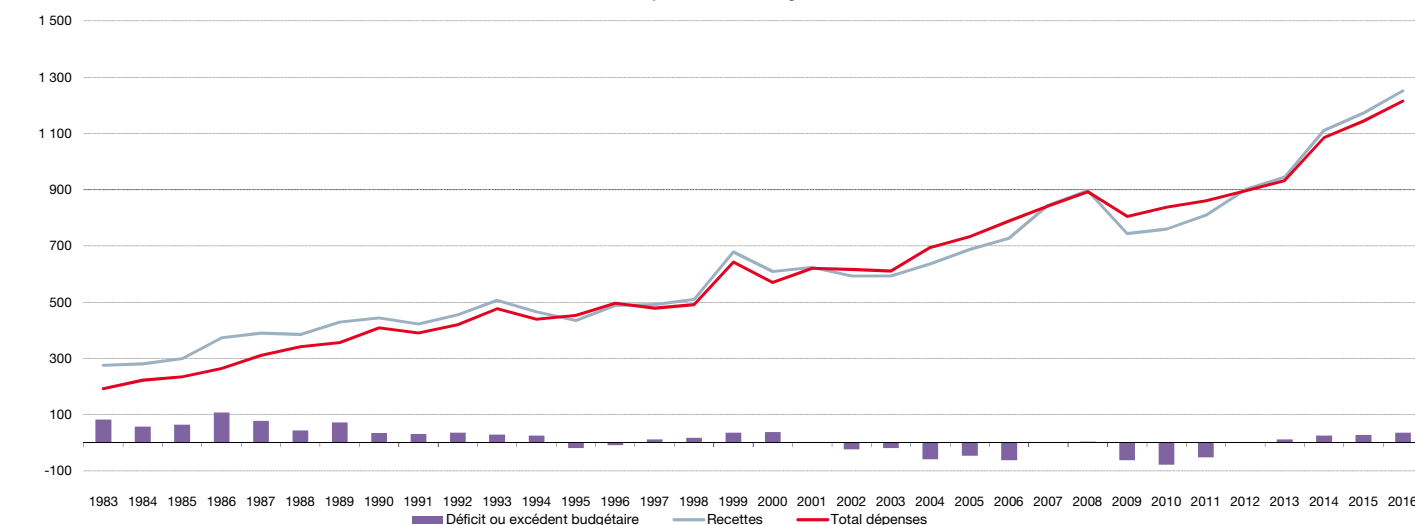
	2012	2013	2014	2015	2016	Evol
Recettes	900,1	945,1	1 111,4	1 173,0	1 251,2	6,7%
Dépenses ordinaires	662,7	664,3	697,2	733,2	747,1	1,9%
Dépenses équipement	233,7	268,8	388,5	410,7	468,3	14,0%
Total Dépenses	896,4	933,0	1 085,7	1 144,0	1 215,3	6,2%
Déficit ou excédent	3,7	12,1	25,7	29,0	35,9	

Source : Direction du Budget et du Trésor

Unité : millions d'euros

en millions d'euros

Composition du Budget



Source : Direction du Budget et du Trésor

2/ Recettes

Les recettes s'élèvent à 1,25 milliard d'euros contre 1,17 milliard d'euros en 2015 (+78,2 M€ soit +6,7 %).

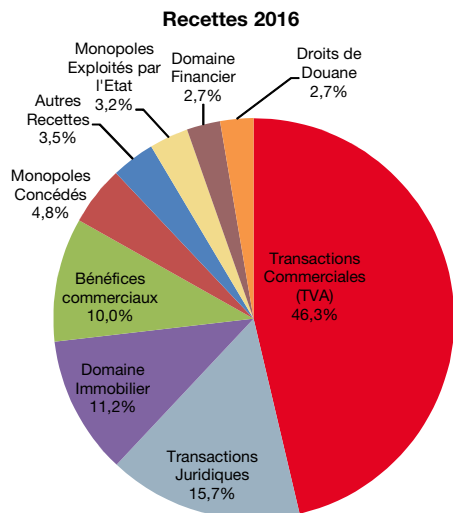
A noter au titre des recettes 2016, la recette exceptionnelle liée au transfert, en vue de leur regroupement au FRC, des résidences et chancelleries des Ambassades qui étaient encore comptabilisées au Budget de l'Etat (30,9 M€) en 2015.

Composition des Recettes budgétaires

	2012	2013	2014	2015	2016	Evol
Transactions Commerciales (TVA)	424,6	461,0	521,9	575,7	579,8	0,7%
Transactions Juridiques	108,1	122,1	171,1	172,1	195,9	13,8%
Domaine Immobilier	91,0	87,7	97,1	107,9	139,7	29,5%
Bénéfices commerciaux	120,0	84,7	126,3	124,3	124,9	0,5%
Monopoles Concédés	42,6	62,9	68,6	65,3	60,0	-8,2%
Autres Recettes	28,3	34,8	30,7	33,0	43,7	32,6%
Monopoles Exploités par l'Etat	39,0	38,0	39,4	37,5	39,5	5,3%
Domaine Financier	17,1	26,6	27,4	27,8	34,0	22,3%
Droits de Douane	29,4	27,4	28,9	29,6	33,8	14,3%
Total	900,1	945,1	1 111,4	1 173,0	1 251,2	6,7%

Source : Direction du Budget et du Trésor

Unité : millions d'euros



Transactions commerciales : la taxe sur la valeur ajoutée ;

Transactions juridiques : les droits de mutation, les droits sur les autres actes civils et administratifs, les taxes sur les assurances ;

Bénéfices commerciaux : l'impôt sur les bénéfices ;

Domaine immobilier : l'ensemble des revenus des immeubles à usage locatif et les recettes des parkings publics ;

Monopoles concédés : les redevances concernant les monopoles dont les principaux sont la Société des Bains de Mer, Monaco Telecom, la Société Monégasque d'Électricité et du Gaz, la SAM d'Exploitation des Ports de Monaco ;

Monopoles exploités : les recettes concernant la Régie des Tabacs, de l'Office des émissions de timbres-poste, des Postes-télégraphes ;

Autres recettes : les produits et recettes des services administratifs, les droits de consommation ;

Droits de douane : les droits de douane ;

Domaine financier : les revenus des valeurs mobilières, les intérêts bancaires.

Source : Direction du Budget et du Trésor

3/ Dépenses

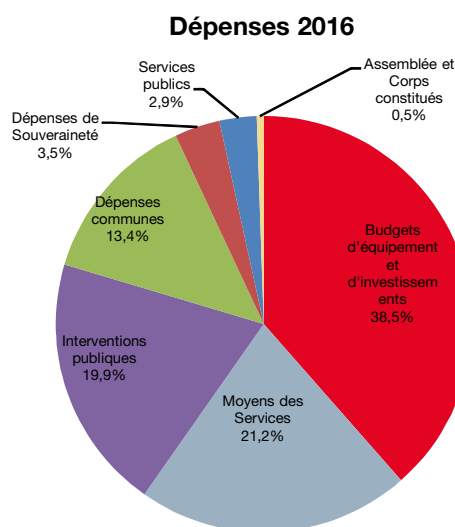
Les dépenses de l'Etat augmentent de +6,2 %. Ce sont les budgets d'équipement et d'investissements qui progressent le plus (+57,5 M€). Ils représentent 39 % des dépenses.

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse par rapport à l'exercice précédent de +10,6 M€, soit +4,6 %.

Composition des dépenses budgétaires

	2012	2013	2014	2015	2016	Evol
Budgets d'équipement et d'investissements	233,7	268,8	388,5	410,7	468,3	14,0%
Moyens des Services	229,9	237,3	243,2	252,0	257,8	2,3%
Interventions publiques	215,6	202,4	224,1	231,0	241,6	4,6%
Dépenses communes	141,6	148,8	149,2	157,1	163,2	3,9%
Dépenses de Souveraineté	35,1	35,7	39,5	43,5	42,8	-1,6%
Services publics	35,4	34,8	35,4	43,2	35,4	-18,2%
Assemblée et Corps constitués	5,0	5,2	5,9	6,5	6,4	-1,2%
Total	896,4	933,0	1 085,7	1 144,0	1 215,3	6,2%

Source : Direction du Budget et du Trésor
Unité : millions d'euros



Source : Direction du Budget et du Trésor

Équipement et investissements : dépenses de gros travaux, de matériel d'équipement, et d'acquisitions d'immeubles. Elles concernent l'équipement routier, culturel, portuaire, urbain, sanitaire et social, administratif, sportif... ;

Moyens des Services : dépenses de fonctionnement directement engagées par les Départements et les Services administratifs ;

Interventions publiques : aides, subventions versées et politiques publiques menées par le Gouvernement. On y trouve la dotation communale, les subventions aux Établissements Publics, les aides versées dans les domaines international, éducatif et culturel, social et humanitaire, sportif, économique et aux manifestations ;

Dépenses communes : dépenses gérées de façon commune par certains Services au profit de tous les Services : charges sociales, nettoyage des locaux, dépenses d'eau, gaz, électricité, assurance des bâtiments domaniaux, matériel informatique des Services administratifs... ;

Dépenses de Souveraineté : dépenses du Palais Princier et de la Maison Souveraine ;

Services publics : dépenses de nettoyage de la ville, de collecte et d'incinération, d'éclairage public, de consommation d'eau, de transports publics... ;

Assemblées et Corps constitués : dépenses relatives aux Conseil National, Conseil Économique et Social, Conseil d'État, Commission Supérieure des Comptes, ...

4/ Le Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC)

Créé par la Constitution de 1962, le Fonds de Réserve Constitutionnel est la réserve, le « bas de laine » de l'État monégasque. C'est une entité comptable autonome, disposant d'un patrimoine propre et jouissant d'un statut particulier.

Les produits sont constitués, d'après la Constitution, de l'excédent des recettes sur les dépenses constaté après la clôture de l'exercice budgétaire (Ordonnance Souveraine n°3 981 du 29/02/1968) ainsi que des produits de la gestion financière, de la gestion immobilière, des ventes des biens meubles ou immeubles. De même, sont incorporées au FRC les plus-values résultant de la réalisation d'actifs ou de la réévaluation des biens mobiliers et immobiliers.

Les dépenses comprennent, d'après la Constitution, l'excédent des dépenses sur les recettes constaté après la clôture de l'exercice budgétaire ainsi que (Ordonnance Souveraine n°3 981 du 29/02/1968) les charges de la gestion financière, de la gestion immobilière, les achats de biens meubles ou immeubles et les moins-values dégagées par la réalisation ou la dépréciation de ces biens.

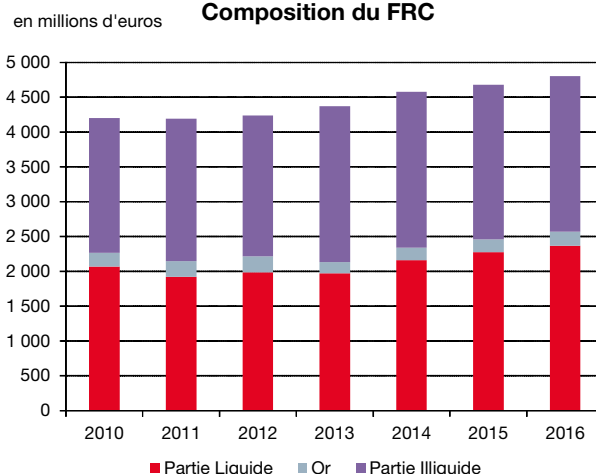
A fin décembre 2016, le montant de l'actif du Fonds de Réserve Constitutionnel se situe à environ 4,8 milliards d'euros en progression de 125 millions d'euros (soit +2,7 %).

Composition du FRC

	2012	2013	2014	2015	2016	Evol
Partie Liquide	1 985	1 972	2 157	2 278	2 366	3,9%
Or	230	159	181	179	202	12,8%
Partie Illiquide	2 026	2 241	2 238	2 219	2 233	0,6%
Total	4 241	4 372	4 576	4 676	4 801	2,7%

Source : Direction du Budget et du Trésor
Unité : millions d'euros

Composition du FRC



Source : Direction du Budget et du Trésor

La partie « disponible » (liquide) est composée de titres de placements financiers et de disponibilités bancaires ;

La partie « illiquide » est majoritairement composée d'immeubles. La réévaluation des biens immobiliers se fait selon l'évolution de l'indice de la construction BT01.

Ce Focus présente les **Finances publiques** de la Principauté, recettes et dépenses ainsi que le Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC). Sauf mention contraire, toutes les données sont exprimées en millions d'euros.



INSTITUT MONÉGASQUE DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES
9 rue du Gabian
98000 MONACO
www.imsee.mc



ISSN-L 2311-4835